

TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2021

A compter du 1^{er} janvier 2021, le tarif du repas a été fixé à 3.80€ par le conseil d'administration du 05 novembre 2020.

Les cartes de restaurant devront donc être alimentées de la façon suivante.

MINIMUM EXIGÉ 20 REPAS : 76€

Je rappelle que le règlement peut être effectué en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Lycée Pierre Paul Riquet.

Il sera remis au bureau Restauration Comptabilité tous les matins de 7h45 à 12h00.

Au dos du chèque, sans enveloppe, doivent figurer impérativement les nom, prénom et classe.

Les cartes sont alimentées le lendemain de la remise du règlement. Le respect de ces dispositions permettra le bon fonctionnement du service assuré aux élèves.

L'Agent comptable

